



Rapport Financier

Assemblée Générale 2020

ada.
Bien dans
ma vie pei LOIRE

Fleuriste



Sommaire

p4.....	PARTIE 1 : ANALYSE DES FINANCES
p4..... 1.	Financement Agence Régionale de Santé
p4..... 2.	Financement Conseil Départemental
	3. Activité des établissements et Résultat
	4. L'activité commerciale
	5. Commission Finances
	6. Perspectives 2020
p12.....	PARTIE 2 : KPMG
p12..... 7.	Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées
p16..... 8.	Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
p21.....	PARTIE 3 : BILAN COMPTE DE RESULTAT
p21..... 1.	Bilan actif
p22..... 2.	Bilan Passif
p23..... 3.	Compte de résultat au 31/12/2019
p25.....	ANNEXES
p26..... 1.	Faits majeurs de l'exercice
p26..... 2.	Principes, règles et méthodes comptables
	2.1 Présentation des comptes
	2.2 Méthode générale
	2.3 Convention comptable
p27..... 3.	Bilan actif
	3.1 Tableau des immobilisations brutes (hors immobilisations en cours)
	3.2 Tableau des amortissements sur immobilisations hors dépréciations
	3.3 Tableau des dépréciations des immobilisations corporelles
	3.4 Immobilisations incorporelles
	3.4.1 Principaux mouvements
	3.4.2 Frais d'établissement
	3.4.3 Méthode d'amortissement
	3.5 Immobilisations corporelles
	3.5.1 Principaux mouvements concernant les immobilisations corporelles
	3.5.2 Méthodes d'amortissements
	3.6 Immobilisations financières
	3.7 Liste des filiales et participations
	3.8 Evaluation des stocks
	3.9 Créances
	3.10 Produits à recevoir
	3.11 Valeurs Mobilières de Placement
p31..... 4.	Bilan passif
	4.1 Fonds associatifs et réserves
	4.2 Variation du comptes Report à nouveau
	4.3 Autres fonds associatifs
	4.4 Provisions pour risques et charges
	4.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges
	4.4.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires
	4.4.3 Provision pour médailles du travail
	4.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivis
	4.5.1 Subventions de fonctionnement affectées
	4.6 Etat des dettes
	4.7 Fournisseurs et dettes sur immobilisations
	4.8 Détail des dettes fiscales et sociales
	4.9 Produits constatés d'avance
p36..... 5.	Compte de résultat
	5.1 Ventilation des produits d'exploitation
	5.2 Détail du résultat financier
	5.3 Résultat exceptionnel et engagements à réaliser
	5.4 Résultat par activité
	5.5 Passage du résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)
	5.6 Ventilation de l'effectif au 31 décembre
	5.7 Contributions volontaires en nature
	5.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices en milliers d'euros
p39..... 6.	Autres informations
	6.1 Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative
p39..... 7.	Engagements hors bilan

Partie 1 : Analyse Financière

1. Financement Agence Régionale de Santé :

L'Adapei de la Loire et l'Agence Régionale de Santé (ARS) ont contractualisé un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en décembre 2019 couvrant la période 2020 / 2024.

En 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Suppression de 5 places à l'ESAT Feurs redéployées à l'ESAT Stéphanois
- Suppression de 5 places à l'ESAT Montbrison redéployées à l'ESAT Stéphanois
- Suppression de 10 places à l'ESAT Ondaine redéployées à l'ESAT Stéphanois
- Suppression de 10 places à l'ESAT Bel Air redéployées à l'ESAT Stéphanois

Ces opérations ont permis de renforcer l'ESAT Stéphanois en prévision de l'ouverture de la cuisine centrale.

La dotation globale 2019 des établissements financés par l'ARS n'a pas fait l'objet d'un ajustement lié à la sous-activité des établissements réalisée sur l'année 2018.

Des crédits non reconductibles ont été versés par l'ARS à hauteur de 3 K€ pour les indemnités des stagiaires.

2. Financement Conseil Départemental :

L'Adapei de la Loire et le Département de la Loire ont contractualisé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) en avril 2018 couvrant la période 2018 / 2021.

En 2019, les opérations suivantes ont été réalisées :

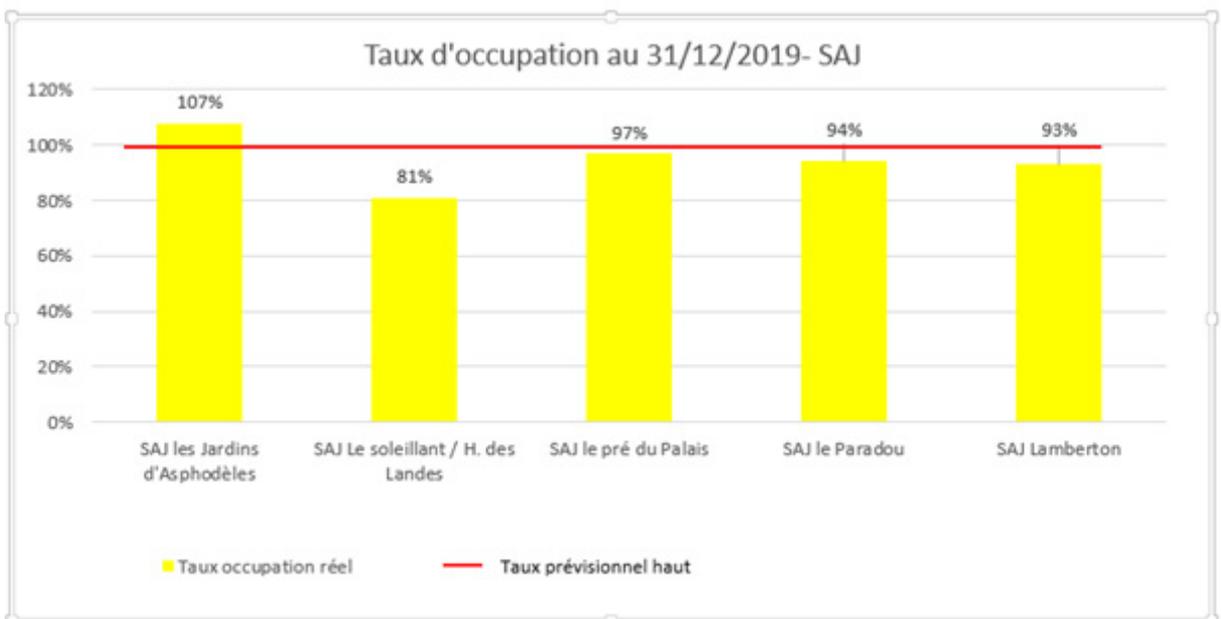
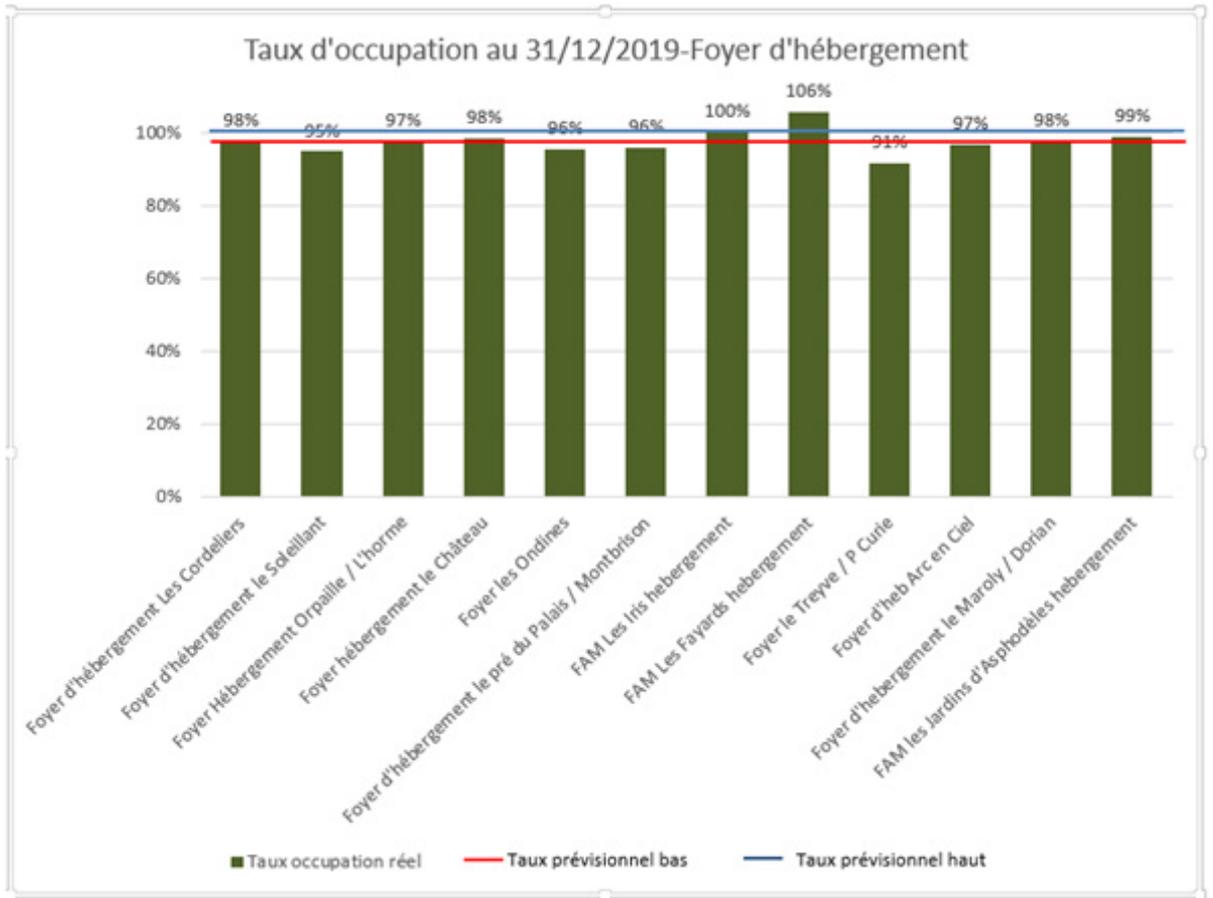
- Transformation de 3 places Foyer d'Hébergement au Pré-du-Palais en 2 places de Foyer de vie, 1 place de Service d'Accueil de Jour et 2 places hébergement / accueil temporaire.
- Transfert de 5 places de la SAESAT Bel Air (-5) à la SAESAT Ondaine (+5)
- Création 3 places supplémentaires au SAVS Centre-Forez

Toutes ces opérations ont été financées par des redéploiements de moyens internes.

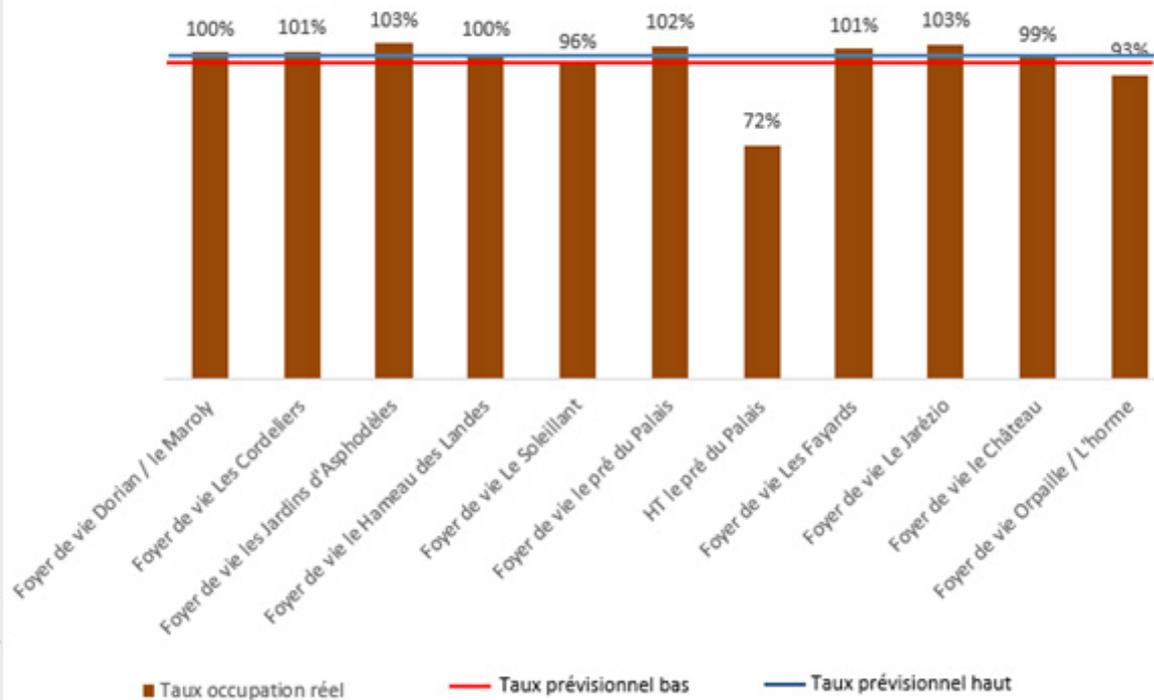
3. Activité des établissements et Résultat

L'activité des établissements a augmenté de 1.1 %, ce qui représente 5 988 journées. L'activité des établissements financés par le Département est stable et en légère progression sur le périmètre financé par l'ARS.

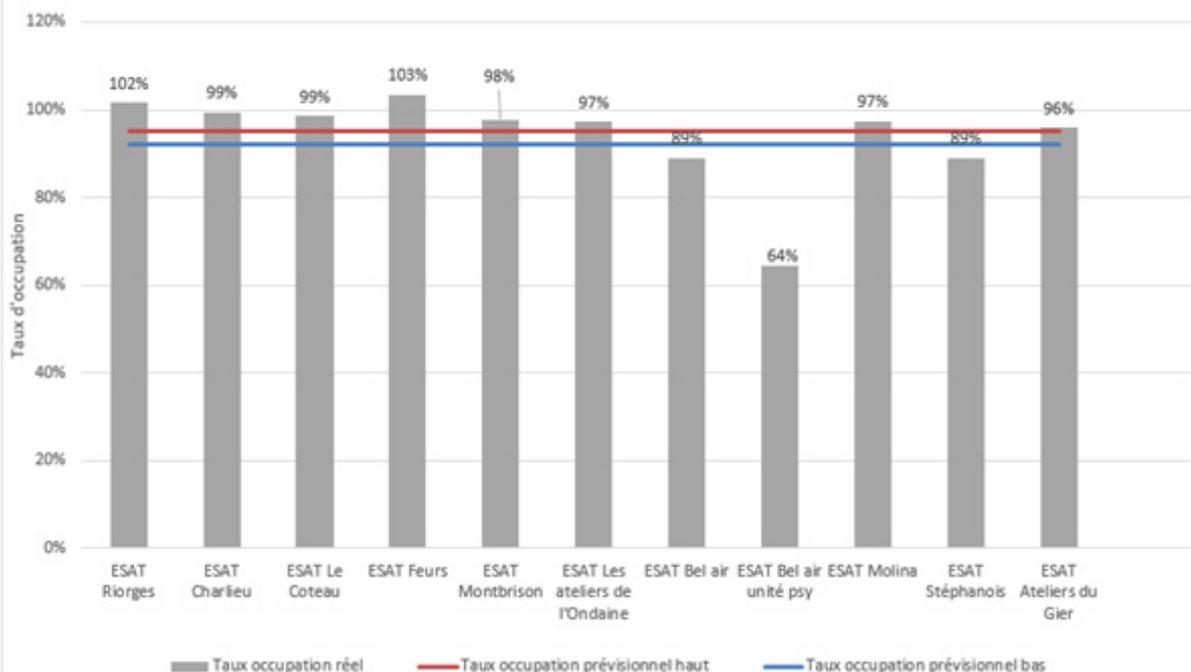
Activité des établissements pour 2019.

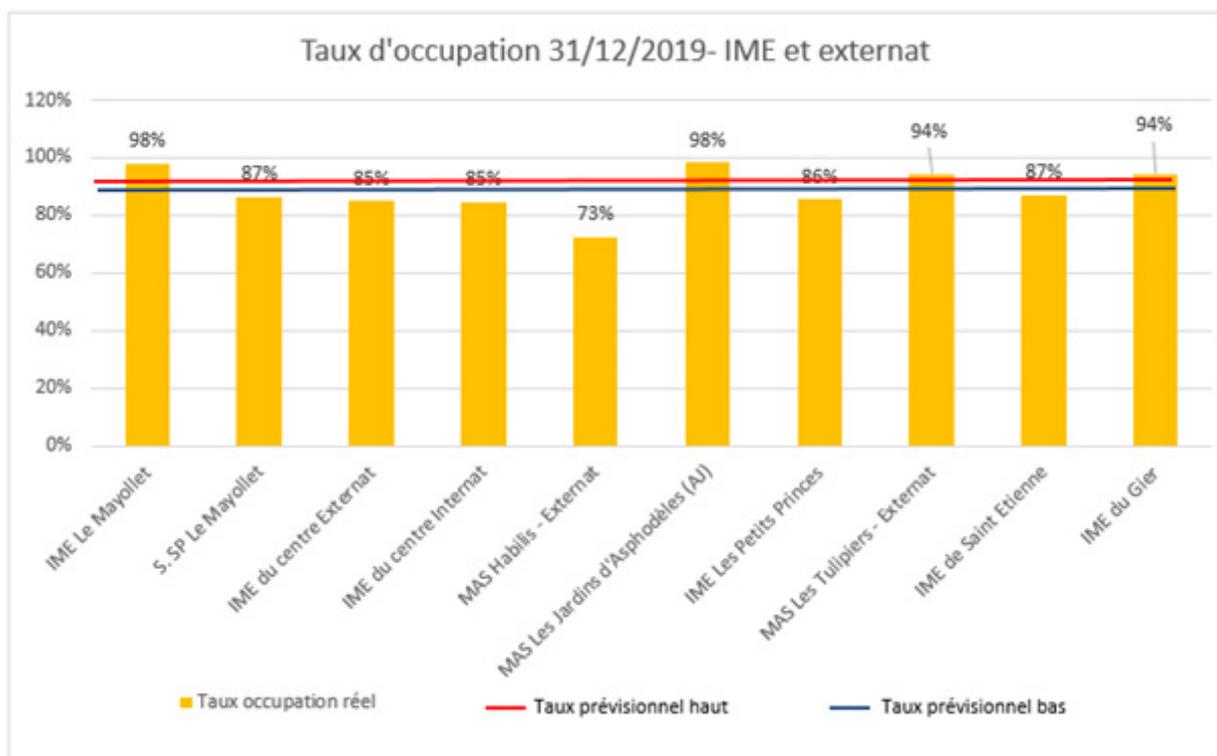
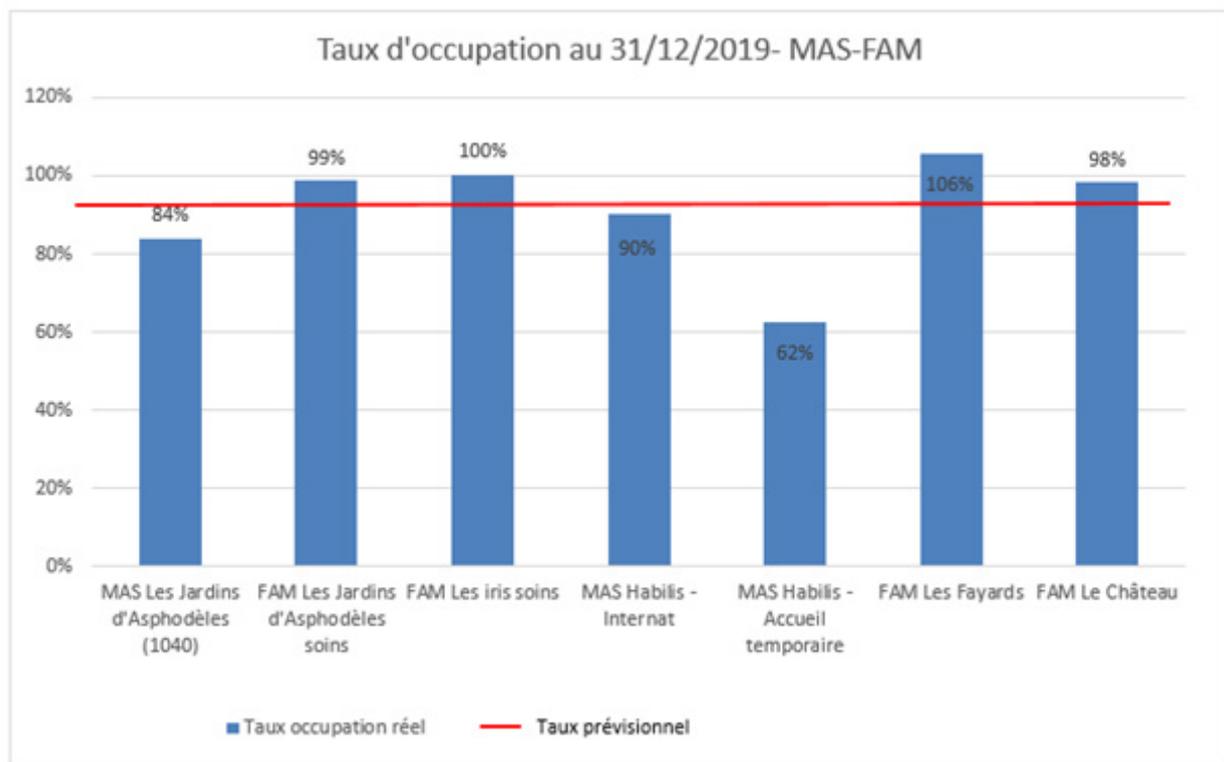


Taux d'occupation au 31/12/2019 - Foyer de vie



Taux d'occupation au 31/12/2019- ESAT





Notons que l'activité des établissements financés par le Conseil Départemental ne devrait générer aucune régularisation. Aucune provision n'a été constituée en 2019, car le taux d'activité global calculé pour l'ensemble des établissements se trouvent dans la fourchette « hors régularisation » négociée avec le financeur.

La sous-activité des établissements financés par l'Assurance Maladie ne devrait pas entraîner de régularisation sur les budgets 2019 des établissements.

Les journées liées aux amendements « CRETON » sont en baisse de 5.5 % en 2019 ce qui représente 562 journées. Cette baisse se situe essentiellement sur dans les IME du Centre-Forez.

Les jeunes adultes maintenus en IME au titre de l'amendement « CRETON » étaient au nombre de 59 à la fin de l'année 2019, dont 64% avec une orientation vers un Foyer de Vie ou un FAM, 14% en MAS et 12% en ESAT.

Il est important de noter que 20% des enfants accueillis en IME ont plus de 20 ans. Pour 2020, l'estimation est de 29%.

Les produits liés au maintien des jeunes adultes en IME au titre de « l'amendement CRETON » s'élèvent à 1 041 K€ sur 2019 contre 1 038 K€ en 2018. Une provision à hauteur de 118 K€ a été comptabilisée en fonds dédiés. Cette provision correspond à la part non budgétée de ces produits dans la dotation globale commune fixée par l'Assurance Maladie pour 2019, déduction faite des 931 K€.

Les produits de la tarification et autres produits :

Les taux directeurs appliqués en 2019 ont été de :

- Conseil Départemental + 0 %
- ARS + 0.75%

Le taux directeur du périmètre ARS représente 214 K€ et a été réparti sur l'ensemble des établissements.

Les produits liés aux APL sont en baisse de 45K€ et représentent 1 890K€ à fin 2019.

Les produits financiers en lien avec les placements de trésorerie sont en baisse de 121 K€. Ceci s'explique par une rémunération moindre des comptes à terme.

Une reprise de la provision pour travaux d'accessibilité a été réalisée à hauteur de 128 K€ correspondant aux travaux réalisés dans les établissements Ondines et Paradou ce qui porte la provision à 180 K€ à fin décembre 2019.

Les charges d'exploitation et autres charges :

Les charges d'exploitation sont en baisse de 153 K€ soit -0.2%.

On note une augmentation des achats de matières premières de 785 K€ en lien avec l'ouverture de la cuisine centrale.

Les services extérieurs ont progressé avec notamment la hausse des charges de location de 528 K€ liée à la prise en compte en année pleine du loyer du site des Fayards et l'ouverture de la cuisine centrale.

Une provision de 223 K€ est constituée concernant les réductions appliquées sur la taxe sur les salaires

basée sur les rémunérations des moniteurs d'atelier en ESAT, ce qui porte la provision totale (en incluant 2017 et 2018) à 632 K€ à fin 2019, déduction faite de la reprise de 2016 pour 266 K€. Le jugement du 12 mars 2020 est favorable à l'Adapei de la Loire, l'administration peut faire appel de cette décision jusqu'en octobre 2020.

Une provision de 485 K€ concernant le litige 35h a été maintenue dans les comptes pour couvrir le risque de paiement lié aux salariés à temps partiel devant intervenir en 2020. Les arrêts rendus par la Cour d'appel de Riom en date du 26 mai 2020 sont favorables à l'Association, la partie adverse disposant de deux mois pour se pourvoir en cassation.

Les résultats 2019 de l'activité de l'association sont les suivants :

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- activité administration générale	362 251	
- activité commerciale des ESAT et EA		718 746
- activité vie associative	33 136	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
- activité des établissements		1 542 317
s/total	395 387	2 261 063
Résultat de l'exercice (excédent)		1 865 676

Les résultats comptables de l'activité sociale des établissements sont les suivants :

- Assurance Maladie (IME, MAS, FAM et SESSAD) excédent 629 K€
- Assurance Maladie (ESAT) excédent 685 K€
- Conseil Départemental (Foyers, SAJ, SAESAT et SAVS) excédent 229 K€

4. L'activité commerciale

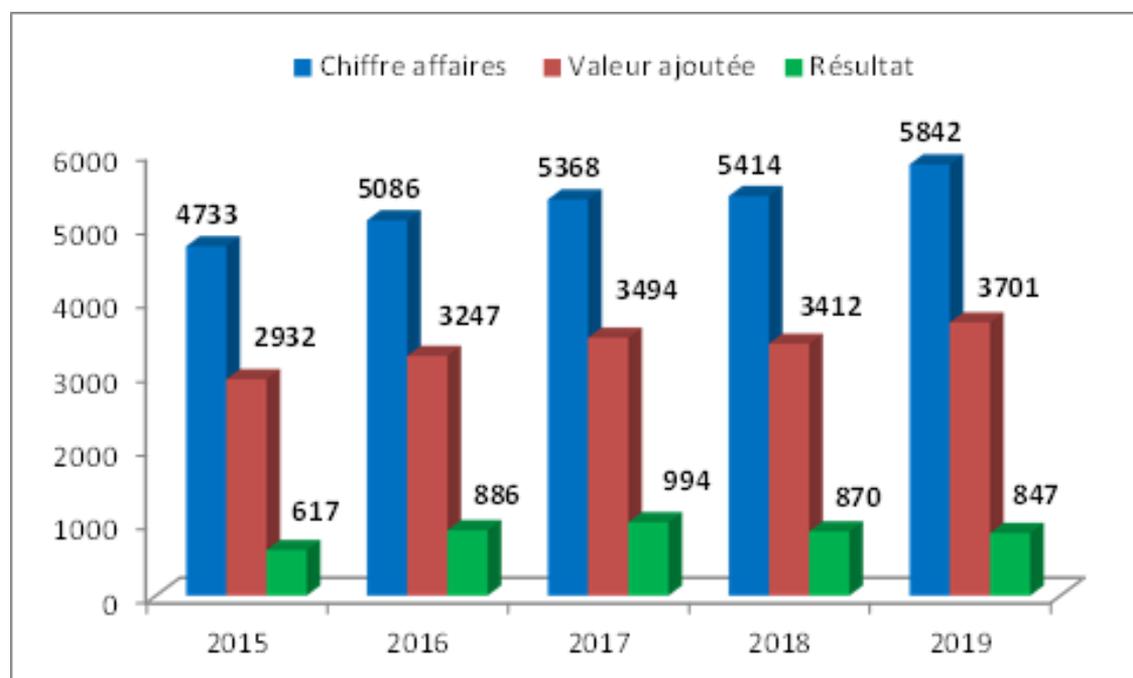
Le chiffre d'affaires des ESAT est en augmentation de +8% soit +430 K€ avec une forte dynamique sur l'ESAT Stéphanois (en lien avec l'ouverture de l'UCP) et l'ESAT de Riorges.

Le résultat des ESAT, y compris le service commercial, est excédentaire et s'élève à 847 K€.

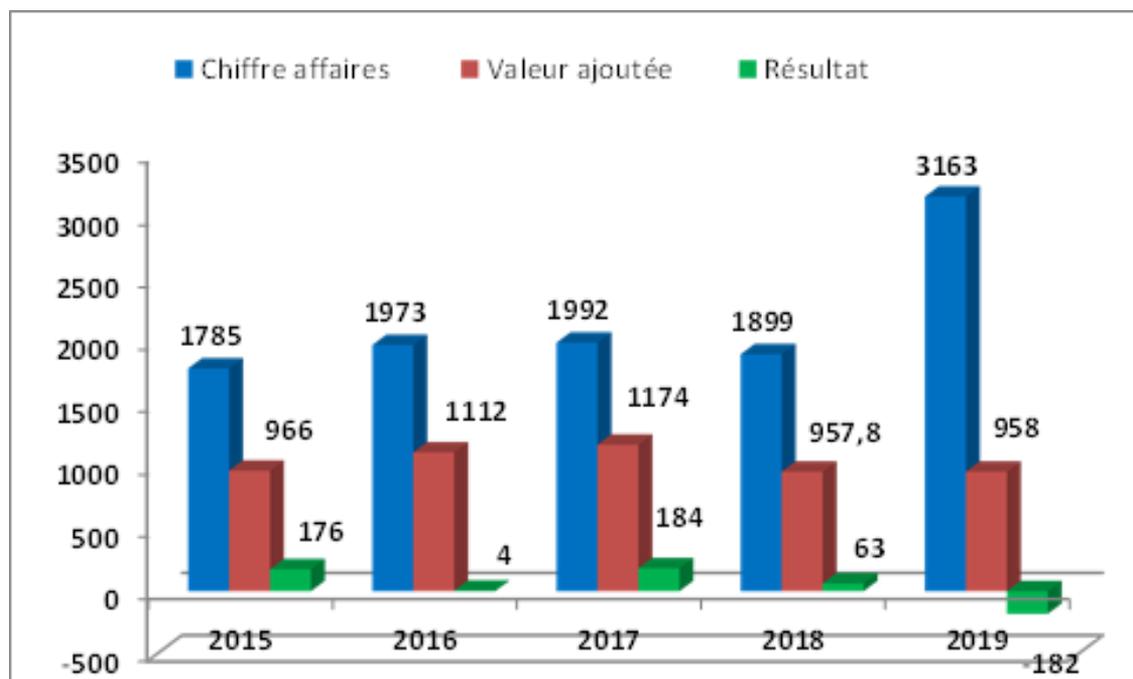
Le chiffre d'affaires des entreprises adaptées est en hausse de 1 263 K€ soit +67% du fait de l'ouverture de la cuisine centrale. A noter, la dégradation du résultat des entreprises adaptées du fait de l'ouverture de la cuisine, néanmoins, cette baisse de résultat était anticipée dans les prévisions.

Evolution du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et du résultat des ESAT et des EA entre 2015 et 2019.

ESAT



EA



5. Commission Finances :

Deux commissions Finances ont eu lieu au nom de l'année 2019, les points suivants ont été étudiés:

- Présentation analyse des comptes 2018 par KPMG
- Présentation analyse des comptes à fin juin 2019 par KPMG

6. Perspectives 2020

L'Adapei de la Loire continue d'œuvrer à la réalisation des objectifs contractualisés avec les financeurs dans le cadre des CPOM.

Les taux directeurs appliqués en 2020 sont :

- Conseil Départemental + 0 %
- ARS + 0.94 %

L'année 2020 sera marquée par la concrétisation du projet Janin (CPOM Département). Initialement prévue en septembre, l'ouverture est reportée à janvier 2021 en raison de la crise COVID. A noter également le démarrage des travaux de restructuration de l'IME du Mayollet (CPOM ARS).

Trois projets sont en cours de réflexion et considérés comme prioritaires. Il s'agit de la reconstruction des IME du Centre-Forez, de la rénovation du FAM des Iris et de la MAS des Tulipiers.

L'Adapei de la Loire est confrontée comme tout un chacun à la crise COVID. Cette crise sans précédent a eu un impact sur l'ensemble des établissements et la priorité a été de protéger les usagers et les salariés. L'impact économique sera mesuré à l'issue de la crise.

Le renouvellement des systèmes d'information engagé en 2020 est un projet lourd et ambitieux. L'objectif est de stabiliser la solution et d'accompagner les équipes à la prise en main et l'appropriation des nouveaux outils, y compris dans un contexte de crise sanitaire.

En parallèle, compte tenu du renouvellement du CPOM ARS, l'Adapei de la Loire doit produire un Etat Prévisionnel de Recettes et de Dépenses (EPRD) pour la première fois. L'EPRD se substitue aux budgets prévisionnels et se caractérise par une inversion de la logique antérieure : la prévision des produits détermine dorénavant celle des charges. Il a vocation à être un outil de pilotage interne pour les établissements. Les prévisions doivent être sincères et refléter ce qui va se produire dans l'année N et pour les 5 années suivantes.

Détail des comptes 2019 relatif au fonctionnement de l'association.

Partie 2 : KPMG

7. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées



**KPMG Entreprises
Loire Haute Loire**
4 Allée Drouot - Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne Cedex 2
France

Téléphone : +33 (0)4 77 49 38 60
Télécopie : +33 (0)4 77 49 38 61
Site internet : www.kpmg.fr

ADAPEI Loire

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2019

ADAPEI Loire

11 - 13 rue Grangeneuve - 42000 Saint-Etienne

Ce rapport contient 4 pages

Référence : GVi/Lch/mr

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Entreprises
Loire Haute Loire
 4 Allée Drouot - Parc Giron
 CS 53181
 42031 Saint-Etienne Cedex 2
 France

Téléphone : +33 (0)4 77 49 38 60
 Télécopie : +33 (0)4 77 49 38 61
 Site internet : www.kpmg.fr

ADAPEI Loire

Siège social : 11 - 13 rue Grangeneuve - 42000 Saint-Etienne

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale des adhérents de l'association ADAPEI Loire,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R.314-59 du Code de l'Action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'organe délibérant.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Rémunération visées par l'article L.313-25 du code de l'Action sociale et des familles

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le montant total des rémunérations visées par l'article L.313-25 du code de l'Action sociale et des familles prises en charge par l'ADAPEI Loire est de 209 550.06 €. Les rémunérations individuelles s'établissent comme suit :

Bénéficiaire	Fonction	Salaire brut annuel
M. Olivier FABIANI	Directeur Général	47 302,12 €
M. Rolland CORTOT	Directeur Général (départ en retraite en 2019)	143 192,87 €
M. Antoine GRAND	Non cadre (Fils du Président de 2019 de l'ADAPEI Loire)	19 055,07 €

Location entre la société R.A.A.M. S.A.S. et ADAPEI Loire

- Entité cocontractante : Restauration Adaptée ADAPEI des Murons – R.A.A.M. S.A.S.
- Personne concernée : M. Marc Bonneville
- Nature et objet : La société Restauration Adaptée ADAPEI des Murons – R.A.A.M. S.A.S. loue à l'Association ADAPEI Loire des locaux abritant l'activité de son établissement C3S.
- Modalités : Au cours de l'exercice 2019, votre association a pris en charge à ce titre un loyer de 405 000 € TTC, ainsi que 704 € concernant la taxe foncière.



ADAPEI Loire
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
3 juillet 2020

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Saint-Etienne, le 3 juillet 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Guy Villemagne
Associé

8. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG Entreprises
Loire Haute-Loire
4 allée Drouot
Parc Giron
CS 53181
42031 Saint-Etienne cedex2
France

Téléphone : +33 (0)4.77.49.38.61
Télécopie : +33 (0)4.77.49.38.61
Site internet : www.kpmg.fr

ADAPEI Loire

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019
ADAPEI Loire
11-13 rue Grangeneuve - 42000 Saint-Etienne
Ce rapport contient 28 pages
Référence : GVi/LCh/mr

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance,
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92086 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 8920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Entreprises
Loire Haute-Loire
 4 allée Drouot
 Parc Giron
 CS 53181
 42031 Saint-Etienne cedex2
 France

Téléphone : +33 (0)4.77.49.38.61
 Télécopie : +33 (0)4.77.49.38.61
 Site internet : www.kpmg.fr

ADAPEI Loire

Siège social : 11-13 rue Grangeneuve - 42000 Saint-Etienne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale des adhérents de l'association ADAPEI Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADAPEI Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
 société française membre du réseau KPMG
 constitué de cabinets indépendants adhérents de
 KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
 comptable et de commissariat
 aux comptes à directoire et
 conseil de surveillance.
 Inscrite au Tableau de l'Ordre
 à Paris sous le n° 14-30080101
 et à la Compagnie Régionale
 des Commissaires aux Comptes
 de Versailles.

Siège social :
 KPMG S.A.
 Tour Eqho
 2 avenue Gambetta
 92060 Paris la Défense Cedex
 Capital : 5 497 100 €
 Code APE 6920Z
 775 726 417 R.C.S. Nanterre
 TVA Union Européenne
 FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les fonds associatifs figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour un montant de 46 090 047 €. Les notes 4.1, 4.2 et 4.3 de l'annexe donnent le détail des fonds associatifs avec et sans droit de reprise, des réserves, du report à nouveau ainsi que des autres fonds associatifs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié les modalités de comptabilisation des fonds associatifs, autres fonds associatifs et fonds dédiés. Nous nous sommes assuré que les notes de l'annexe fournissent une information appropriée.

Les provisions pour risques et charges, détaillées dans la note 4.4 de l'annexe, figurent au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019, pour un montant de 6 784 276 €.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues par votre association, nous avons vérifié la justification de ces provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



ADAPEI Loire
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
 3 juillet 2020

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



ADAPEI Loire
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
3 juillet 2020

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 3 juillet 2020

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

Guy Villemagne
Associé

Partie 3 : Bilan Compte de résultat

Données en euros	31/12/19			31/12/18
	BRUT	AMORT. & PROVISIONS	NET	NET
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	730 867	295 883	434 985	73 282
TE RR AINS	3 298 522	0	3 298 522	3 253 522
CONSTRUCTIONS PRIX JOURNEE	28 853 807	15 462 629	13 391 178	13 274 163
CONSTRUCTIONS HORS PRIX JOURNEE	269 656	269 656	0	0
CONSTRUCTIONS	29 123 464	15 732 286	13 391 178	13 274 163
MAT. PRODUCTION / FINAN. SERDT	435 225	435 225	0	0
INVESTISSEMENTS ESAT EA PRODUCTION	5 166 562	4 278 477	888 085	763 676
MATERIEL ET OUTILLAGE	1 060 012	683 547	376 465	355 997
IN ST. TECHNIQUES MAT.& OUT.INDU STRIELS	6 661 799	5 397 250	1 264 550	1 119 673
AMENGT AGENCT INSTALLATIONS	31 622 693	19 450 444	12 172 250	10 425 538
MATERIEL DE TRANSPORT	3 796 142	3 099 748	696 393	540 392
MAT. INFORMATIQUE ET RESEAU	2 120 860	1 681 178	439 682	256 051
MATERIEL RESEAU TELEPHONE	535 682	448 855	86 826	52 206
MATERIEL ET MOBILIER	7 364 809	5 990 322	1 374 486	1 527 074
MATERIEL DIVERS	497 061	128 089	368 972	234 702
IMMOBILISATIONS / TAXE APPRENTISSAGE	743 722	743 722	0	0
AUTRE S IMMOBILISATION S CORPORELLE S	46 680 969	31 542 360	15 138 609	13 035 964
IMMOBILISATION S EN COUR S	216 012		216 012	2 755 025
IMMOBILISATION S AFFE CTE ES	215 000	0	215 000	0
Immobilisations corporelles	86 195 765	52 671 895	33 523 870	33 438 346
PARTIOPATIONS	3 005 551		3 005 551	3 005 551
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIP.	6 540		6 540	6 540
PRETS ORGANISMES COLLECTEURS	2 428 223		2 428 223	2 345 903
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	84 115		84 115	81 666
CREANCES DIVERSES+ AVANCE PRENEUR	528 045		528 045	549 107
Immobilisations financières	6 052 474	0	6 052 474	5 988 768
TOTAL I	92 979 107	52 967 777	40 011 329	39 500 396
ACTIF CIRCULANT				
MATIERES PREMIERES	238 318		238 318	108 425
PRODUITS INTERMEDIAIRES	4 381		4 381	12 818
Stocks et en-cours	242 699	0	242 699	121 243
CREANCES USAGERS & CPTES RATTACHES	5 921 972	624 373	5 297 599	6 108 318
AUTRES CREANCES	578 872	0	578 872	1 363 928
Créances	6 500 843	624 373	5 876 470	7 472 246
VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT	15 791 001		15 791 001	14 533 000
DISPONIBILITES	25 182 318		25 182 318	25 703 523
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	89 488		89 488	108 483
TOTAL II	47 806 349	624 373	47 181 976	47 938 494
TOTAL GENERAL (I+II)	140 785 456	53 592 150	87 193 306	87 438 890

Données en euros

PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	7 388 806	5 396 253
Fonds associatifs avec droit de reprise	6 148 183	6 148 183
Réserves	28 689 908	26 070 021
Report à nouveau	- 4 980 469	- 4 258 317
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 865 676	3 890 288
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	2 494 593	2 755 058
Provisions réglementées	4 483 350	4 554 321
TOTAL I	46 090 047	44 555 807
Provisions pour risques et charges	6 784 276	6 717 970
Fonds dédiés	7 149 966	6 520 287
TOTAL II	13 934 241	13 238 257
DETTES		
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (2)	15 614 204	15 886 948
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	322 476	1 836 832
Dettes sociales et fiscales	9 747 456	11 158 843
Charges à payer	611 864	417 010
Dettes sur immobilisations	48 366	114 076
Autres dettes	806 215	198 725
Produits constatés d'avance (1)	18 437	32 393
TOTAL III	27 169 017	29 644 827
TOTAL GENERAL (I+II+III)	87 193 306	87 438 890

Résultat consolidé au 31/12/2019

Données en euros	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	11 118	5 944
Production vendue	5 503 193	5 371 840
Autres produits	1 016 237	1 157 954
Dotations et produits de tarification	59 190 211	58 883 578
Subventions d'exploitation	45 330	110 662
Reprises sur provisions et transferts de charges	867 231	2 290 805
Cotisations	97 936	95 787
Produits divers de gestion courante	2 029 174	1 981 750
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	68 760 429	69 898 320
	31/12/2019	31/12/2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	541 744	535 390
Variation de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	1 221 584	436 294
Variation de stocks de matières premières	- 129 581	7 111
Achats non stockés de matières et fournitures	4 061 891	3 705 454
Services extérieurs et autres	11 111 742	12 226 574
Impôts, taxes et versements assimilés	3 551 292	2 476 764
Salaires et traitements	31 748 025	31 371 280
Charges sociales	10 937 707	12 469 872
Autres charges de gestion courante	69 988	26 958
Dotations aux amortissements	3 237 611	3 187 184
Dotations aux provisions	- 312	312
Dotations aux provisions pour risques et charges	538 879	600 893
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	66 890 570	67 044 086
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 869 859	2 854 234

Résultat consolidé au 31/12/2019

Données en euros	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de cessions des valeurs mobilières de placement	196 644	317 158
Autres produits financiers	5 539	6 297
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	202 183	323 454
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	287 142	297 805
Autres charges financières	1	19
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	287 143	297 824
RESULTAT FINANCIER	- 84 960	25 630
RESULTAT COURANT	1 784 899	2 879 864
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	595 373	849 473
Sur opérations en capital	308 175	623 082
Reprises sur provisions & transferts de charges	1 007 229	2 045 056
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 910 777	3 517 612
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations en capital	20 396	29 153
Sur opérations de gestion	407 303	1 916 450
Dotations aux provisions pour risques et charges	761 160	345 355
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 188 859	2 290 958
RESULTAT EXCEPTIONNEL	721 918	1 226 654
Engagements à réaliser dotations & reprises		
Engagement à réaliser sur subventions attribuées	655 428	286 525
Reprise des ressources non utilisées	14 287	70 296
TOTAL DES PRODUITS	70 887 676	73 809 681
TOTAL DES CHARGES	69 022 000	69 919 393
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 865 676	3 890 288

Partie 4 : Annexes



2019

Annexe aux comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Ce rapport contient 16 pages

1 . Faits majeurs de l'exercices 2019

Les taux directeurs appliqués sur les enveloppes budgétaires de 2019 ont été de :

- Conseil Départemental + 0 %
- ARS + 0.75 %

Il n'y a pas de minoration des dotations globales ARS liée aux objectifs d'activité non atteints.

A noter, le renouvellement et la signature du CPOM avec l'ARS couvrant la période 2020-2024.

Il n'y a pas de provision pour la sous activité des établissements financés par le Conseil Départemental sur 2019.

Les produits liés au maintien des jeunes adultes en IME au titre de « l'amendement CRETON » s'élèvent à 1 041 K€ sur 2019 contre 1 038 K€ en 2018.

Une provision à hauteur de 118 K€ a été comptabilisée en fonds dédiés. Cette provision correspond à la part non budgétée de ces produits dans la dotation globale commune fixée par l'Assurance Maladie pour 2019 déduction faite des 931 K€.

Provisions :

Litige 35 h : une provision de 485 K€ a été maintenue dans les comptes pour couvrir le risque de paiement lié aux salariés à temps partiel devant intervenir en 2020. Les arrêts rendus par la Cour d'appel de Riom en date du 26 mai 2020 sont favorables à l'Association, la partie adverse disposant de deux mois pour se pourvoir en cassation.

Une reprise de la provision pour travaux d'accessibilité a été réalisée à hauteur de 128 K€ correspondant aux travaux réalisés sur les établissements Ondines et Paradou ce qui porte la provision à 180 K€ à fin décembre 2019.

Une provision de 223 K€ est constituée concernant les réductions appliquées sur la taxe sur les salaires basée sur les rémunérations des moniteurs d'atelier en ESAT ce qui porte la provision totale (en incluant 2017 et 2018) à 632 K€ à fin 2019, déduction faite de la reprise de 2016 pour 266 K€. Le jugement du 12 mars 2020 est favorable à l'Adapei de la Loire, l'administration peut faire appel de cette décision jusqu'en octobre 2020.

Une provision de 207 K€ est constituée au titre d'un litige avec la société SODEXO concernant la reprise du personnel consécutivement à la fermeture de cuisines gérées par Sodexo.

Mouvements sur les établissements : ouverture de la cuisine centrale UCP 3S (Satisfaction, Santé, Sécurité) dans les locaux de la filiale RAAM en janvier 2019. Pas de création ni de cession d'établissement au cours de l'année.

Mouvements de personnel au siège : arrivé de M. FABIANI en qualité de Directeur Général et de M. BERTHOLET en qualité de Directeur Administratif et financier.

2. Principes, règles et méthodes comptables

2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration en date du 18 juin 2020.

2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°2014-03 et à l'instruction M22.

L'association s'est conformée à l'avis CNC 2007-05 du 04 mai 2007 .

2.3 Convention comptable

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- informations relatives au bilan.

Aucun changement de méthode comptable et de présentation n'est à signaler dans les comptes clos au 31 décembre 2019.

3. Bilan actif

3.1 Tableau des immobilisations brutes (hors immobilisations en cours)

Compte	Valeur Actif	Augmentations		Diminutions		Valeur Actif
	31/12/18	Transfert / Fusion	Acquisition	Transfert / Fusion	Cession / Rebut	31/12/19
201200 FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT	187 498		102 062			289 559
205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	57 426		383 881			441 307
211100 TERRAINS	3 253 522		45 000			3 298 522
213100 BATIMENTS	28 018 191		991 260		155 644	28 853 808
213500 BATIMENTS HORS PJ AMORT ASSOCIATIF	476 545				206 889	269 656
215100 INSTALLATIONS COMPLEXES FINANC SERDT	732 200				296 975	435 225
215200 INSTALLATIONS TECHNIQUES EA	143 610					143 610
215300 INSTALLATION A CARACTERE SPEC ESAT/PROD	5 565 825		381 497		924 370	5 022 952
215400 MATERIEL ET OUTILLAGE	1 073 388		109 760		123 136	1 060 012
218100 AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	29 364 766		2 633 095		375 167	31 622 694
218200 MATERIEL DE TRANSPORT	3 660 215		396 545		260 619	3 796 141
218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	552 570		257 694		8 963	801 301
2183100 MATERIEL RESEAU INFORMATIQUE SIEGE	1 248 313		85 965		14 719	1 319 559
2183200 MATERIEL RESEAU TELEPHONIQUE	480 579		66 511		11 408	535 682
218400 MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	8 488 210		155 992		1 279 393	7 364 809
218410 MATERIEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	123 975		124 226			248 201
218420 ELECTROMENAGER	173 547		75 313			248 860
218800 MATERIEL TAXE D'APPRENTISSAGE	767 246				23 524	743 722
241000 LEGS IMPOS AFFECTEES	0		215 000			215 000
	84 367 626	0	6 023 801	0	3 680 806	86 710 620

0

Les immobilisations en-cours représentent 216 K€ en fin d'exercice

3.2 Tableau des amortissements sur immobilisations hors dépréciations

Compte	Cumul amortissements	Augmentations	Diminutions	Cumul amortissements
	31/12/2018	Dotations	Sorties	31/12/2019
280100 FRAIS DE PREMIER ETABLISSEMENT	142 270	36 165	0	178 435
280500 LICENCES ET CONCESSIONS	29 373	88 075	0	117 447
281310 BATIMENTS	14 744 029	874 245	155 645	15 462 629
281310 BATIMENTS HORS PJ AMORT ASSOCIATIF	476 545	0	206 889	269 656
281510 INSTALLATIONS COMPLEXES FINANCIERES	732 200	0	296 975	435 225
281520 INSTALLATIONS TECHNIQUES EA	143 610	0	0	143 610
281530 INSTALLATION A CARACTERE SPECIFIQUE	4 802 149	256 099	923 382	4 134 867
281540 MATERIEL ET OUTILLAGE	717 391	88 870	122 713	683 547
281810 AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS, INSTALLATIONS	18 522 644	1 096 743	370 943	19 248 444
281820 MATERIEL DE TRANSPORT	3 119 823	227 996	248 070	3 099 748
281830 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	353 065	117 395	9 342	461 118
2818310 MATERIEL RESEAU INFORMATIQUE SIEGE	1 191 767	43 012	14 719	1 220 060
281832 MATERIEL RESEAU TELEPHONIQUE	428 372	31 890	11 408	448 855
281840 MOBILIER MATERIEL DE BUREAU	6 961 136	306 390	1 277 203	5 990 322
281841 MATERIEL MEDICAL ET PARAMEDICAL	45 879	24 471	0	70 351
281842 ELECTROMENAGER	16 941	40 798	0	57 738
281880 MATERIEL TAXE D'APPRENTISSAGE	767 246	0	23 524	743 722
	53 194 440	3 232 150	3 660 813	52 765 777

3.3 Tableau des dépréciations des immobilisations corporelles

RECAPITULATIF	INVESTISSEMENTS 2019					
	Cumul Amort. Début d'Exercice	Dotations	Diminutions	Augmentation Transferts	Diminutions Transferts	Cumul Amort. Fin d'exercice
291310-291810 DEPRECIATION DES AGENCEMENTS ET CONSTRUCTIONS	416 583		214 583			202 000
Total	416 583	0	214 583	0	0	202 000

3.4 Immobilisations incorporelles

3.4.1 Principaux mouvements

Acquisition de licences liées aux changements de système informatique RH, Paye et Finances (384K€).

3.4.2 Frais d'établissement

Ces frais concernent des dépenses réalisées à l'ouverture des nouveaux établissements. Ils sont amortis sur une durée de cinq ans en mode linéaire.

3.4.3 Méthode d'amortissement

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais d'établissement	Linéaire	5 ans
Logiciels Concession Brevet	Linéaire	3 à 5 ans

3.5 Immobilisations corporelles

3.5.1 Principaux mouvements concernant les immobilisations corporelles

Les principaux investissements réalisés au cours de la période concernent :

- Les investissements relatifs aux en-cours « activés » suivants : Restructuration Impro Grange-neuve et siège (1451K€), agrandissement IME Les Petits Princes (1015K€), Création SAESAT Ondaine (472K€).
- L'acquisition d'un terrain IME Le Mayollet (45K€), de matériel informatique (259K€), de matériels et installations pour la partie production des ESAT (382K€), de matériel de transport (397K€)
- Les cessions (13K€) concernent du matériel et les mises au rebut (3667K€) ont été réalisées suite à la planification d'inventaire des immobilisations dans les établissements.

3.5.2 Méthodes d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations techniques,	Linéaire	10 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Les méthodes d'amortissements de dépréciation des immobilisations sont conformes aux instructions du référentiel comptable M22.

3.6 Immobilisations financières

Types d'immobilisations	Valeur
Participations (dont SASU RAAM)	3 005 551
Créances rattachées à des participations	6 540
Titres immobilisées de l'activité de portefeuille	-
Autres titres immobilisés	-
Prêts 1% logement	2 428 223
Autres immobilisations financières	612 160
TOTAL	6 052 474

3.7 Liste des filiales et participations

Dénomination sociale	Capital social	% Détenion	Valeur brute Valeur nette	Chiffre d'affaires	Résultat	Capitaux propres
SASU RAAM	3 000 000 €	100%	3 000 000 €	338 204 €	2 333 €	3 000 000 €

3.8 Evaluation des stocks

Les matières premières et fournitures sont évaluées selon la méthode du dernier prix d'achat connu.

Les produits finis sont valorisés au prix de revient.

La valorisation tient compte d'éventuelles dépréciations liées au marché des produits vendus.

3.9 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité de la créance est incertaine.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	3 012 091		3 012 091
Prêts (1)	2 428 223	189 208	2 239 015
Autres immobilisations financières			
Autres	612 160	1 776	610 384
Créances de l'actif circulant			
Clients douteux	365 578		365 578
Créances clients et comptes rattachés	5 556 393	5 556 393	
Autres créances	578 872	578 872	
Charges constatées d'avance	89 488	89 488	
TOTAL	12 642 805	6 415 736	6 227 069
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	129 941		
Prêts récupérés en cours d'exercice	47 621		

3.10 Produits à recevoir

Ils sont composés des éléments suivants :

Produits à recevoir	31/12/2019	31/12/2018
Créances sociales	209 463	187 728
Autres	223 301	182 406
Créances	315 529	605 878
Trésorerie		
Total	748 293	976 012

3.11 Valeurs Mobilières de Placement

Titre	Valeur d'acquisition	Cours à la clôture de l'exercice	Plus value latente	Moins value latente
Placement CIC Lyonnaise de banque	4 503 001	4 503 001	-	
Placement Crédit-Agricole Amundi	487 997	578 606	90 609	
Placement Crédit Lyonnais	-	-	-	
Placement Caisse d'Epargne	10 800 000	10 800 000	-	
Placement Crédit Coopératif	2	2	-	
Placement SG moneplus	-	-	-	
Total	15 791 001	15 881 610	90 609	-

4. Bilan passif

4.1 Fonds associatifs et réserves

Tableau de variation des fonds associatifs et des réserves	Solde au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 396 253	1 992 554	-	7 388 806
Dotation de base	148	-	-	148
Association Apport à la gestion	5 396 104	1 992 554	-	7 388 658
		-	-	
Fonds associatifs avec droit de reprise	6 148 183	-	-	6 148 183
Réserves	26 070 021	2 619 886	-	28 689 908

EXCEDENT AFFECTE INVEST. ESAT / EA / SERDT	12 139 245	-	12 139 245	-
<i>EXCEDTS AFFECT INVEST. ESAT COM</i>	<i>10 585 710</i>	-	<i>10 585 710</i>	-
<i>RESERVE FINANCT ESAT / SERDT</i>	<i>1 000 832</i>	-	<i>1 000 832</i>	-
<i>RESERVES RESULTATS E.A.</i>	<i>552 703</i>	-	<i>552 703</i>	-
RESERVE INVESTISSEMENT ARS	3 674 233	-	3 674 233	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2009</i>	<i>1 100 000</i>	-	<i>1 100 000</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2011</i>	<i>703 092</i>	-	<i>703 092</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2012</i>	<i>861 949</i>	-	<i>861 949</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2013</i>	<i>324 069</i>	-	<i>324 069</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2014</i>	<i>352 784</i>	-	<i>352 784</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ARS CA 2015</i>	<i>150 000</i>	-	<i>150 000</i>	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT ETAT CA 2015</i>	<i>182 340</i>	-	<i>182 340</i>	-
RESERVE INVESTISSEMENT CONSEIL DPTAL	31 755	-	31 755	-
<i>RESERVE INVESTISSEMENT CD CA 2012</i>	<i>31 755</i>	-	<i>31 755</i>	-
RESERVE COMPENSATION ARS	1 246 253	-	1 246 253	-
<i>RESERVE COMPENSATION ARS CA 2007</i>	<i>601 859</i>	-	<i>601 859</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION ARS CA 2013</i>	<i>244 394</i>	-	<i>244 394</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION ETAT CA 2012</i>	<i>50 000</i>	-	<i>50 000</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION ETAT CA 2014</i>	<i>100 000</i>	-	<i>100 000</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION ETAT CA 2015</i>	<i>250 000</i>	-	<i>250 000</i>	-
RESERVE COMPENSATION CONSEIL DPTAL	1 494 614	-	1 494 614	-
<i>RESERVE COMPENSATION CD CA 2009</i>	<i>1 396 159</i>	-	<i>1 396 159</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION CD CA 2015</i>	<i>95 121</i>	-	<i>95 121</i>	-
<i>RESERVE COMPENSATION DVS CA 2016</i>	<i>3 334</i>	-	<i>3 334</i>	-
RESERVE COMPENSATION FAM	154 958	-	154 958	-
<i>RESERVE COMPENSATION FAM CA 2015</i>	<i>154 958</i>	-	<i>154 958</i>	-
RESERVE AMORTISSEMENT ARS	2 608 082	-	2 608 082	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ARS CA 2010</i>	<i>384 924</i>	-	<i>384 924</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ARS CA 2012</i>	<i>257 020</i>	-	<i>257 020</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ARS CA 2013</i>	<i>348 574</i>	-	<i>348 574</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ARS CA 2015</i>	<i>227 013</i>	-	<i>227 013</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ARS CA 2016</i>	<i>200 000</i>	-	<i>200 000</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ETAT CA 2014</i>	<i>216 775</i>	-	<i>216 775</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ETAT CA 2015</i>	<i>250 000</i>	-	<i>250 000</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT ETAT CA 2016</i>	<i>723 776</i>	-	<i>723 776</i>	-
RESERVE AMORTISSEMENT CONSEIL DPTAL	852 596	-	852 596	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT CD CA 2011</i>	<i>39 336</i>	-	<i>39 336</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT CD CA 2013</i>	<i>123 844</i>	-	<i>123 844</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT CD CA 2014</i>	<i>293 136</i>	-	<i>293 136</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT CD CA 2015</i>	<i>291 280</i>	-	<i>291 280</i>	-
<i>RESERVE AMORTISSEMENT DVS CA 2016</i>	<i>105 000</i>	-	<i>105 000</i>	-

Tableau de variation des fonds associatifs et des réserves	Solde au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Solde en fin d'exercice
RESERVE COUVERTURE BFR - ARS	-	10 507 275	-	10 507 275
RESERVE INVESTISSEMENT ARS	-	6 574 233	-	6 574 233
RESERVE COMPENSATION DEFICIT ARS	-	1 246 253	-	1 246 253
RESERVE AMORTISSEMENT ARS	-	2 686 789	-	2 686 789
RESERVE COUVERTURE BFR - CONSEIL DPTAL	-	2 629 308	-	2 629 308
RESERVE INVESTISSEMENT CD	-	31 755	-	31 755
RESERVE COMPENSATION DEFICIT CD	-	1 501 280	-	1 501 280
RESERVE AMORTISSEMENT CD	-	1 096 273	-	1 096 273
RESERVE COUVERTURE BFR - FAM	-	167 060	-	167 060
RESERVE COMPENSATION DEFICIT FAM	-	167 060	-	167 060

AUTRES RESERVES - ARS	1 001 020	-	1 001 020	-
RESERVE FORMATION ARS CA 2015	40 085	-	40 085	-
RESERVE FORMATION ARS CA 2016	50 000	-	50 000	-
RESERVE FORMATION ETAT CA 2016	50 000	-	50 000	-
RESERVE IDR ARS CA 2014	13 535	-	13 535	-
RESERVE IDR ARS CA 2015	30 000	-	30 000	-
RESERVE IDR ARS CA 2016	62 000	-	62 000	-
RESERVE IDR ETAT CA 2016	94 000	-	94 000	-
RESERVE LITIGE 35-39H ARS CA 2008	243 041	-	243 041	-
RESERVE LITIGE ETAT CA 2012	56 491	-	56 491	-
RESERVE LITIGE 35-39H ETAT CA 2013	40 158	-	40 158	-
RESERVE LITIGES ARS CA 2015	12 062	-	12 062	-
RESERVE LITIGES ETAT CA 2015	4 070	-	4 070	-
RESERVE LITIGE ARS CA 2016	38 000	-	38 000	-
RESERVE LITIGE ETAT CA 2016	46 000	-	46 000	-
RESERVE SIT COMPLEXES ARS CA 2013	125 788	-	125 788	-
RESERVE SIT COMPLEXES ARS CA 2014	74 212	-	74 212	-
RESERVE SIT COMPLEXES ARS CA 2016	21 579	-	21 579	-
AUTRES RESERVES - CONSEIL DPTAL	580 529	-	580 529	-
RESERVE LITIGE 35-39H CD 2012	230 463	-	230 463	-
RESERVE IDR DVS CA 2016	150 000	-	150 000	-
RESERVE SIT COMPLEXE DVS CA 2016	200 066	-	200 066	-
AUTRES RESERVES - ESAT / EA / SERDT	-	13 099 529	-	13 099 529
RESERVE ENTREPRISE ADAPTEE	-	615 800	-	615 800
RESERVE SERVICE COMMERCIAL	-	1 101 659	-	1 101 659
RESERVE ESAT COMMERCIAL	-	11 382 069	-	11 382 069
AUTRES RESERVES - DIVERS	2 286 735	-	-	2 286 735
RESERVE SPECIALE REHAB ETABL	2 286 735	-	-	2 286 735



4.2 Variation du comptes Report à nouveau

Tableau de variation du compte report à nouveau	Solde au début de l'exercice	Débit	Crédit	Solde en fin d'exercice
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 6 729 855	-	170 972	- 6 900 827
dont Provision Congés Payés	- 3 165 686	-	170 972	- 3 336 658
dont Provision Indemnités de départ à la retraite	- 3 564 169	-	-	- 3 564 169
Dépenses refusées par autorité de tarification (1)	- 590 265	-	-	- 590 265
Résultats sous contrôles de tiers financeurs (2)	3 105 695	-	551 180	2 554 515
Divers (3)	- 43 891	-	-	- 43 891
Total du report à nouveau	- 4 258 317	-	722 152	- 4 980 469

(1) la variation de l'exercice correspond :

- Néant

(2) le solde au 31 décembre 2019 de 2 555 K€ correspond :

- à 305 203,30€ : en attente affectation ARS
- à 1 032 071,55€ : financement des mesures d'exploitation DVS
- à 1 023 337,05€ : financement des mesures d'exploitation ARS
- à 193 902,70€ : couverture de la DGC 2020 et 2021 (DVS)

(3) Reliquat sur la réserve spéciale DVS pour constitution de l'engagement financier propre

4.3 Autres fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables par l'organisme net d'amortissement	2 755 058	-	260 466	2 494 593
Provisions réglementées (1)	4 554 321	-	70 970	4 483 350

(1) le détail des provisions réglementées pour 4 554 K€ est le suivant :

- provision pour réserve de trésorerie des établissements	3 097 873	-	-	3 097 873
- provision pour renouvellement des immobilisations	886 358	-	70 970	815 388
- provision pour réserve de plus-value d'actif circulant (a)	429 000	-	-	429 000
- provision pour réserve de plus-value d'actif immobilisé (b)	141 090	-	-	141 090

(a) provision comptabilisé en 2007 conformément à l'article R-314-81 du CASF

(b) provision comptabilisé en 2007 conformément à l'article R-314-81 du CASF

Ces deux provisions sont dérogoires à l'instruction comptable M22

4.4 Provisions pour risques et charges

4.4.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D = A + B - C
Rubriques et renvois	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provision en fin d'exercice
Provisions litiges salariaux (1)	843 043	296 421	196 000	943 464
Provision pour contrôle fiscal	674 455	223 691	266 288	631 858
Prov médailles travail	42 954	-	4 814	38 140
Prov Ind. Depart Retraite (2)	4 783 426	207 228	-	4 990 654
Prov ind. Stagiaire	2 231	-	2 231	-
Prov situations complexes	45 849	-	45 849	-
Provision pour travaux Accessibilité (3)	307 694	-	127 534	180 160
Autres provisions pour risque (4)	18 318	-	18 318	-
Total	6 717 970	727 340	661 035	6 784 276

(1) Il s'agit de litiges sociaux individuels. L'association apprécie le risque de constater une provision par une revue individuelle de chaque litige social.

(2) cf note 4.4.2

(3) provision pour travaux d'accessibilité à réaliser relative aux établissements financés par la DVS

(4) Ce poste correspond à une provision pour évaluation externe

4.4.2 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée s'élève à 4 991 K€, soit une dotation sur l'exercice de + 207 K€.

Les hypothèses d'évaluation et de paramètres de calcul sont les suivants :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Taux d'actualisation de 0,80%,
- Taux annuel d'inflation de + 1,30% par an,
- Taux de charges patronales : 48,80%,
- Convention collective : CCN 66,
- Table de survie : Insee 2013-2015 hommes et femmes.

L'écart actuariel est lissé selon la règle du corridor.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provisions pour risques et charges

4.4.3 Provision pour médailles du travail

La convention collective appliquée dans l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une provision dans les comptes.

4.5 Fonds dédiés – Tableaux de suivis

4.5.1 Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Fonds à dégager au début de l'exercice (Compte 19) A	Utilisation en cours d'exercice (7894/5) B	Reclassement C	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées D	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B-C+D
Ressources					
Subventions de fonctionnement affectées					
Fonds dédiés Embauche Compensatrice Etat	3 105 943			174 510	3 280 453
Fonds dédiés Creton CPOM 2014-2018 AM	2 882 289			110 881	2 993 170
Dons manuels, legs et donations affectées					
Ferme de Chalain (Op. Brioches)	469 074			11 649	480 723
Personnes lourdement handicapées (Op. Brioches)	14 961	11 462		11 649	15 148
Réhabilitation Local Gier	48 020	2 825			45 196
Total	6 520 287	14 287	-	308 690	6 814 690

4.6 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			de 1 à 5 ans	à plus 5 ans
Autres prêts internes	-		-	
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	-	-		
- à plus de 2 ans à l'origine (1)	15 614 204	1 878 544	6 211 380	7 524 280
Emprunts et dettes financières divers	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	934 340	934 340		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	48 366	48 366		
Dettes fiscales et sociales	9 747 456	9 747 456		
Autres dettes	806 215	806 215		
Produits constatés d'avance	18 437	18 437		
Total	27 169 017	13 433 358	6 211 380	7 524 280
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 650 550			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 921 476			

4.7 Fournisseurs et dettes sur immobilisations

	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	934 340
Fournisseurs immobil.	48 366

4.8 Détail des dettes fiscales et sociales

DETTES FISCALES ET SOCIALES	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération due au personnel	2 043 729	2 846 423
Rémunération due au personnel TH	490 486	471 370
Versement comité d'entreprise	40 571	48 655
Personnel opposition	2 967	2 609
Dettes congés payés Personnel + TH	3 566 774	3 468 922
Autres charges à payer	135 195	112 640
Primes TH + EA	136 856	198 289
Précarité CDD	102 731	144 412
Compte Epargne Temps	-	-
Urssaf + Msa	1 354 913	1 989 056
IJ sur subrogation & divers	-	-
Retraite, Mutuelle et Prevoyance	734 607	875 779
Taxe sur les salaires	280 223	-
Taxe sur la valeur ajoutée	46 083	79 042
Prélèvement à la source	39 717	175 095
Formation Continue	531 219	545 830
Effort à la Construction	150 160	145 586
ETAT - Impôts sur les sociétés à payer	91 223	55 134
Total	9 747 454	11 158 843

4.9 Produits constatés d'avance

Ils représentent 18 K€ sur l'exercice. Il s'agit de produits d'exploitation.

5 Compte de résultats

5.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	31/12/2019	31/12/2018
Production vendue (hors prestations internes)	5 503 193	5 371 840
Produits de la tarification	59 190 211	58 883 578
Subventions	45 330	110 662
Ressources propres (cotisations, prestations de service)	97 936	95 787
Autres services	3 923 760	5 436 453
Total (Hors prestations internes)	68 760 429	69 898 320

5.2 Détail du résultat financier

Ce dernier est déficitaire de 85K€. Les produits sur revenus de placements (+202K€) ne permettent pas de couvrir les charges d'intérêts d'emprunts (-287K€).

5.3 Résultat exceptionnel et engagements à réaliser

Composition du résultat exceptionnel et des engagements à réaliser	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS :		
Dons	2 908	2 321
DONS OUVRANT DROIT A RECU FISCAL	20 941	-
Legs	-	6 284
LEGS	481 534	-
Autres produits exceptionnels	89 990	53 212
CPOM DVS 2010	-	787 656
Produits de cession des éléments d'actif	13 110	331 337
Amort des subventions	295 065	291 746
Rep / provision renouvellement des immo	455 631	121 617
Rep / amort derogatoires Regroupement Esat	89 310	82 466
Rep / Litiges prud'hommaux	462 288	1 840 973
Report ressources fonds dédiés	2 825	56 827
Report des ressources non utilisées s/dons	11 462	13 469
Report subv. Fonds dédiés CPOM	-	-
Total des Produits Exceptionnels	1 925 064	3 587 907
CHARGES :		
Valeurs actifs cedes	20 396	29 153
Penalites Amendes	13 302	228 019
Autres charges exceptionnelles (1)	8 675	1 741 743
Penalites / Facturation DVS	385 326	- 53 312
Dotation provision litiges sociaux & fiscaux	520 112	300 355
Dot amort except	241 048	-
Dotations provisions réglementées	-	45 000
Legs report des fonds dédiés reportés	335 276	-
Engagement à réaliser / dons manuels & mécénat	174 510	114 179
Engagement à réaliser / emb compensatrice	110 881	144 256
Engagement à réaliser / CPOM ARS 2014-2018	34 761	28 090
Total des Charges Exceptionnelles	1 844 287	2 577 483
Total résultat exceptionnel et des engagements à	80 777	1 010 424

5.4 Résultat par activité

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre		
- activité administrat générale	362 251	
- activité Production commerciale		718 746
- activité vie associative	33 136	
Gestion sous contrôle de tiers financeurs		
- activité prix de journée Etbs		1 542 317
s/total	395 387	2 261 063
Résultat de l'exercice (Excédent)		1 865 676

5.5 Passage du résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs)

Résultat comptable des établissements sous contrôle de tiers financeurs	1 542 317
<i>Retraitements</i>	
Provision Indemnités départs à la retraite	207 228
Résultat comptes administratifs	1 749 545

5.6 Ventilation de l'effectif au 31 décembre

Catégories	31/12/2019		31/12/2018	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Personnel cadres	110		110	
Personnel non cadres CDI	1 006		1 007	
Personnel non cadres CDD	189		201	
Total	1 305	-	1 318	-

Ce total représente le nombre de salariés en équivalent temps plein titulaires d'un contrat en cours de validité au 31 décembre 2019.

5.7 Contributions volontaires en nature

L'évaluation du bénévolat n'a pas été chiffrée.

5.8 Tableau des résultats des cinq derniers exercices en milliers d'euros

EXERCICES	Résultat Global Consolidé (K€)	Résultat Prix de journée (K€)	Esat et Ateliers protégés (K€)	Association (K€)
2015	1 283	1 500	793	-1 010
2016	1 510	1 381	890	761
2017	5 937	1 787	1 208	-22
2018	3 890	937	960	-32
2019	1 866	1 542	719	-33

6 Autres informations

6.1 Legs et donations

Legs et donations acceptés par l'association avant autorisation administrative

Les legs en cours à la clôture de l'exercice représentent 173K€ de produits à recevoir.

7 Engagements hors bilan

Garantie sur emprunts en cours au 31 décembre 2019 : Caution du conseil départemental de la Loire sur deux emprunts

Caution Prêt CE n° 3664030 : 592 K€

Caution Prêt CE n° C408236 : 1 532 K€

EVENEMENTS POST-CLOTURE

La crise sanitaire du Covid-19 constitue un évènement post clôture et, à ce titre, n'a pas d'impact sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. A date, l'activité de l'Association se poursuit avec le recours au télétravail pour le personnel pouvant adopter cette organisation. Certains établissements ont été fermés totalement ou partiellement, mais le personnel a été redéployé et a télétravaillé pour assurer la continuité d'accompagnement.

Le jugement du 12 mars 2020 rendu par le Tribunal administratif de Lyon concernant le litige taxe sur les salaires est favorable à l'Adapei de la Loire. Néanmoins, l'administration fiscale peut faire appel jusqu'en octobre 2020. La provision concernant ce litige est de 632K€ au 31 décembre 2019.

Le jugement du 26 mai 2020 rendu par la Cour d'Appel de Riom concernant le litige 35H pour les salariés à temps partiel est favorable à l'Adapei de la Loire. Néanmoins, la partie adverse dispose d'un délai de deux mois pour se pourvoir en cassation.



L'Adapei de la Loire est une association de parents et d'amis à but non lucratif reconnue d'utilité publique.

ada
Bien dans
ma vie **pei** LOIRE

11-13 rue Grangeneuve
42000 SAINT-ETIENNE - Tél 04 77 34 34 34
E-mail : siege@adapei42.fr
www.adapei42.org